



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 juin 2019  
DOSSIER N° 2019 CP06 B 16 27

<b>Objet :</b>	<b>Création du périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) de la commune du Touvet, et adoption du programme d'actions</b>
<b>Politique :</b>	<b>Agriculture</b>

<b>Programme :</b>	Gestion de l'espace
<b>Opération :</b>	Stratégie préservation foncier

<b>Service instructeur : DAM/AFO</b>					
	Sans incidence financière				
	<b>Répartition de subvention</b>				
	Imputations	6574//738	.....	.....	.....
	Montant budgété	92 742 €	.....	.....	.....
	Montant déjà réparti	54 180 €	.....	.....	.....
	Montant de la présente répartition	5 000 €	.....	.....	.....
	Solde à répartir	33 562 €	.....	.....	.....
	Programmation de travaux				
	Imputations	.....	.....	.....	.....
	Montant budgété	.....	.....	.....	.....
	Montant déjà réparti	.....	.....	.....	.....
	Montant de la présente répartition	.....	.....	.....	.....
	Solde à répartir	.....	.....	.....	.....
	<b>Conventions, contrats, marchés</b>				
	Imputations	.....	.....	.....	.....
	Autres (à préciser)				

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 juin 2019

**DOSSIER N° 2019 CP06 B 16 27**

Numéro provisoire : 312 - Code matière : 8.4

Délégation de la commission permanente (*références délégation - articles*) :

Délibération de référence pour les délibérations : Délibération n° 2015SE1B3204 du 2 avril 2015

Acte réglementaire ou à publier : Oui

Dépôt en Préfecture le : 28-06-2019

Exécutoire le : 28-06-2019

Publication le :

## **DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**La commission permanente,**

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

**Vu le code de l'urbanisme,**

**Vu la délibération du Conseil général de l'Isère n° 2012 BP G 12 04 du 15 décembre 2011,**

**Vu la délibération du Conseil départemental de l'Isère n° 2018 DOB B 16 01 du 16 novembre 2018,**

**Vu la délibération du 8 octobre 2018 par laquelle le conseil municipal du Touvet a exprimé son accord sur le projet de périmètre et de programme d'actions PAEN concernant son territoire,**

**Vu l'avis favorable de l'Etablissement Public en charge du Schéma de Cohérence Territoriale de la grande région de Grenoble en date du 5 octobre 2018 sur le projet de périmètre PAEN du Touvet,**

**Vu l'avis favorable de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 27 septembre 2018 sur le projet de périmètre et de programme d'actions PAEN du Touvet,**

**Vu l'avis favorable du Parc naturel régional de Chartreuse du 17 octobre 2018 sur le projet de programme d'actions PAEN du Touvet,**

**Vu l'avis réputé favorable de l'Office National des Forêts sur le projet de programme d'actions PAEN du Touvet,**

**Vu l'enquête publique s'étant déroulée du 13 février 2019 au 15 mars 2019 inclus sur le projet de périmètre PAEN du Touvet,**

**Vu le rapport et la conclusion favorable rendus le 16 avril 2019 par Madame Penelope Vincent-Sweet, commissaire enquêteur désignée pour cette enquête publique,**

**Vu le rapport du Président N°2019 CP06 B 16 27,**

**Vu l'avis de la Commission du développement, du tourisme, de la montagne, de la forêt, de l'agriculture,**

### **DECIDE**

- de créer le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels péri-urbains (PAEN) de la commune du Touvet, portant sur 537 hectares et tel que présenté dans le plan de situation et le plan de délimitation joints en annexes 1A et 1B ;

- d'adopter le programme d'actions PAEN en faveur de l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages au sein du périmètre, tel que présenté en annexe 2 ;
- de prendre acte que la commune du Touvet sera chargée de l'animation de ce programme d'actions, puisqu'elle s'est portée volontaire pour cela ;
- d'accorder une subvention de 5 000 € à la commune du Touvet pour cofinancer la 1<sup>ère</sup> année d'animation du programme d'actions et d'autoriser le Président à signer tout document afférent à la gestion administrative et financière de ce projet.

Pour extrait conforme,

Le Président,

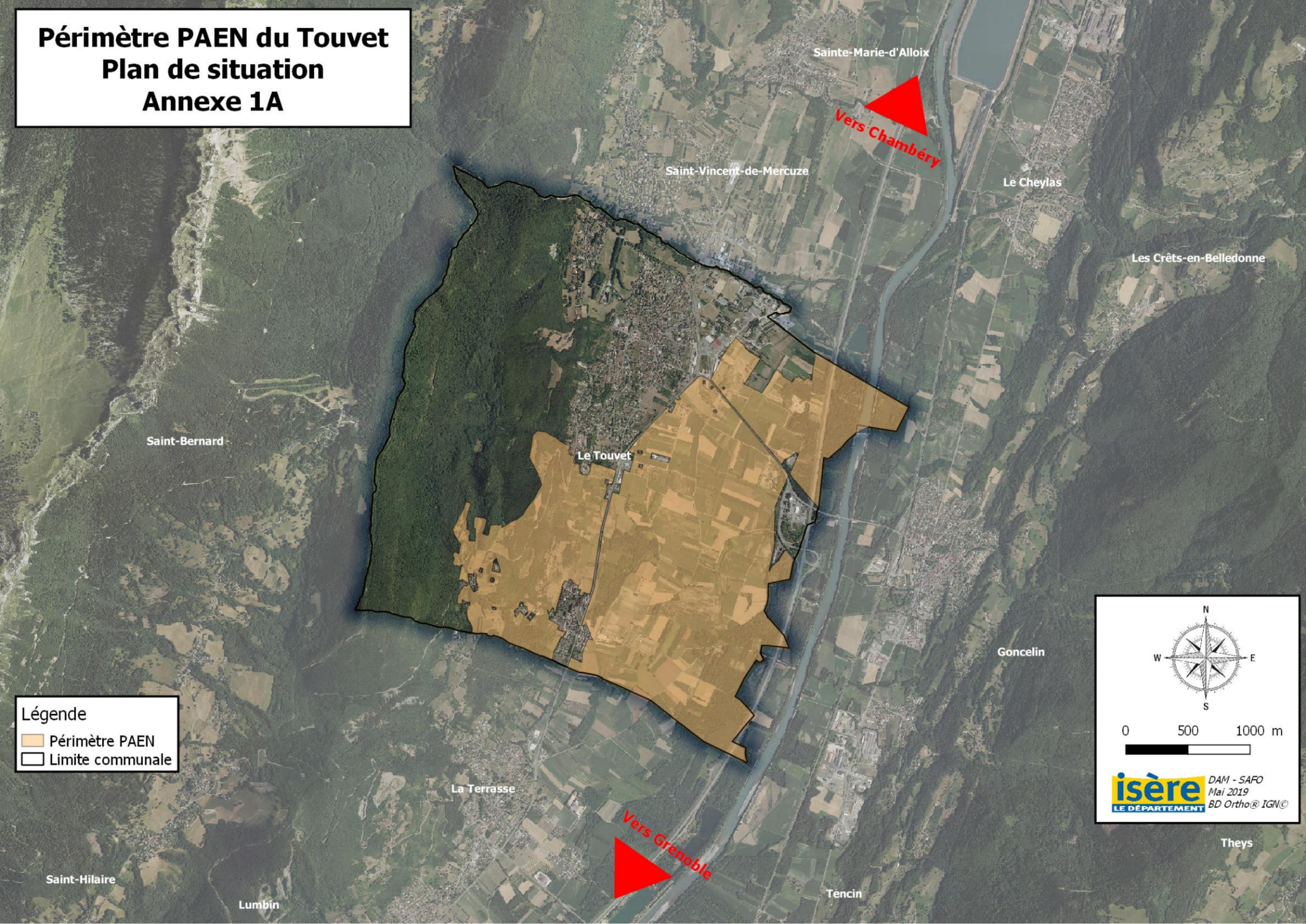
A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the printed name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier

# Périmètre PAEN du Touvet

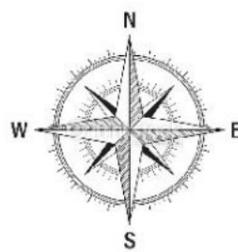
## Plan de situation

### Annexe 1A



**Légende**

-  Périmètre PAEN
-  Limite communale

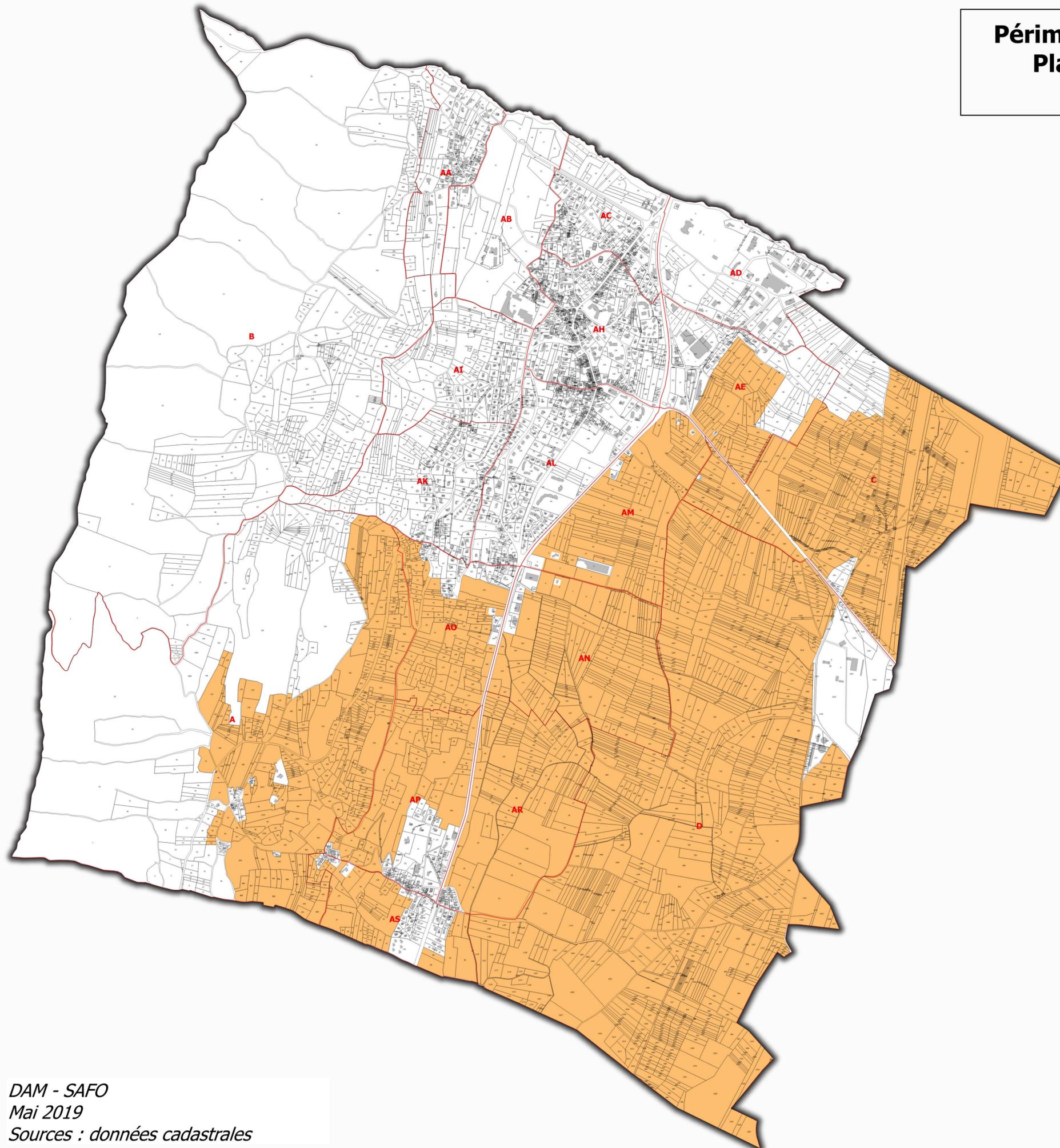


0 500 1000 m



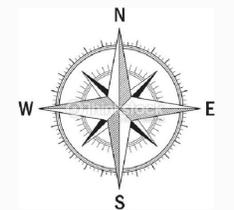
**isère** LE DÉPARTEMENT  
DAM - SAFO  
Mai 2019  
BD Ortho® IGN©

**Périmètre PAEN du Touvet**  
**Plan de délimitation**  
**Annexe 1B**



**Légende**

-  Périmètre PAEN
-  Parcelles
-  Section cadastrale
-  Bâti



0 0.5 1 km

## ANNEXE 2 : PROGRAMME D' ACTIONS PAEN DU TOUVET

Axe / Thématique	Enjeu / Problématique	Actions / aides
<b>1. FONCIER</b>	Sécuriser le foncier agricole existant	Déploiement du dispositif PAEN sur les espaces agricoles et naturels stratégiques
	Travailler sur la restructuration du parcellaire et son optimisation	1. Diagnostic foncier au sein du périmètre PAEN permettant d'établir où et comment agir. <i>(Diagnostic en lien et en complément avec les actions de la stratégie foncière du Grésivaudan et les gisements fonciers déjà identifiés).</i>
		2. Identification des enjeux sur les parcelles situées au sein du périmètre PAEN : agricole, environnemental, forestier, multiple...
		3. Actions contre la friche et réouverture des coteaux : action menée dans le cadre de la stratégie foncière du Grésivaudan. A l'issue de cette opération, d'éventuels compléments de réouverture pourront être effectués via le programme d'actions PAEN. Les objectifs sont : - la confortation d'agriculteurs installés en priorité, - l'installation éventuelle de porteurs de projets ensuite. Dans les 2 cas et si possible, la diversification d'activité ou l'expérimentation (trufficulture, arboriculture, viticulture, apiculture...) seront encouragées.
		4. Animation foncière/campagne de communication auprès des propriétaires pour par exemple, évaluer l'intérêt de la création d'une association foncière, la réalisation de ventes amiables au bénéfice d'agriculteurs ou de la commune, etc.
	5. Aménagement foncier au sein du périmètre PAEN sur la base du volontariat : échange de parcelles par exemple.	

Axe / Thématique	Enjeu / Problématique	Actions / aides possibles
<b>2. ACTIVITE AGRICOLE</b>	Faciliter la transmission des exploitations <i>(la problématique de l'installation est déjà travaillée par ailleurs)</i>	Repérage des futurs cédants et accompagnement dans la transmission
	Générer des emplois agricoles locaux	Faisabilité de la création d'un espace test agricole ou pépinière, ou ferme communale pour alimenter par exemple les cantines de la commune
	Mutualiser les moyens des agriculteurs et recréer du lien au sein de la profession	Recensement des besoins puis mise en place d'outils mutualisés : investissement collectifs de production via les dispositifs d'aide du Département, gestion du temps de travail, locaux partagés, prêt d'outils, plateforme de compostage et gestion du compost, création d'une CUMA, etc.
	Accompagner les différentes filières agricoles (courtes, locales, grandes filières)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail à l'émergence et la réalisation de projets collectifs</li> <li>• Informer sur les aides à l'investissement existantes du Département ou autres financeurs pour contribuer à la recherche de valeur ajoutée</li> <li>• Mise en relation producteurs-(vendeurs)-consommateurs</li> </ul>

Axe / Thématique	Enjeu / Problématique	Actions / aides possibles
<b>3. LIEN SOCIAL</b>	Communiquer vers les exploitations du Touvet	Création d'une commission agricole locale périodique agriculteurs / élus
	<p>Communiquer pour valoriser les exploitations et productions agricoles du Touvet</p> <p>Recréer du lien entre agriculteurs et habitants</p>	<p>1. Réalisation d'un « plan de communication » sur l'agriculture et les exploitations de la commune, ce qu'elles apportent au territoire, le lien avec l'environnement, le patrimoine culturel, les loisirs... : historique, type de productions, particularités, situation périurbaine, patrimoine local/culturel...</p> <p>2. Mise en œuvre des actions issues du plan, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en valeur de l'agriculture locale : articles de presse, bulletin municipal, journées portes ouvertes ou de démonstrations techniques, panneau d'identification des fermes et de leurs productions, évènement ou fête de village, marchés de producteurs / de Noël, etc.</li> <li>- parcours randonnée découverte avec support de communication (livret, signalétique, application mobile...)</li> <li>- Restauration de petit patrimoine historique/culturel en lien avec l'agriculture (secteur coteaux)</li> <li>- etc.</li> </ul>
	<p>Gestion de la fréquentation</p> <p>Conciliation des usages</p>	<p>1 - Diagnostic : recensement des sites à problèmes</p> <p>2 - Actions opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagements abords de parcelles (sentiers fortement fréquentés, cultures les plus sensibles) : fossés, haies défensives,...</li> <li>- Accès : si nécessaire, barrières pour éviter les dépôts sauvages et les dégradations de parcelles, préserver le calme des zones et réduire les possibilités de vols en quantité</li> <li>- Actions de prévention ou surveillance</li> <li>- Réouverture d'anciens chemins d'exploitation si nécessaire</li> </ul>

Axe / Thématique	Enjeu / Problématique	Actions / aides possibles
<b>4. EAU</b>	Faciliter l'accès à l'eau sur les coteaux	<p>Réflexion pour trouver des solutions de stockage d'eau, en conformité avec la réglementation (récupération d'eau de pluie : toitures anciennes cabanes restaurées, dispositif citernes souples, impluviums...)</p> <p>Etudes pour valoriser le potentiel foncier cultivable sur les coteaux au regard de la ressource en eau</p>
<b>5. PATRIMOINE PAYSAGER ET NATUREL</b>	Maintenir des continuités écologiques entre coteaux et plaine	Actions corridor : plantation volontaires de haies ou de jachères fleuries, travail sur les clôtures pour limiter les obstacles à la circulation des espèces
		Identification et gestion des arbres têtards et éventuellement plantations nouvelles
		Secteur Arrêté de protection de biotope : mesures de connaissance et de gestion
		Sites de pelouses sèches : diagnostic sur les sites en PAEN (espèces, pratiques...), en vue de mesures de gestion
	Lutter contre les espèces invasives et envahissantes (Renouée, Buddleia...) et entretenir écologiquement les réseaux des canaux (Chantourne)	<p>1 - Diagnostic sur le périmètre PAEN des zones à traiter</p> <p>2 - Mise en place d'un programme d'actions de lutte ou d'éradication des espèces invasives et envahissantes (informations, formations, interventions par éco-pâturage par exemple).</p>